



Valeyres-sous-Montagny, le 14 novembre 2016

Commune
de

1441 Valeyres-sous-Montagny

Conseil général du 12 décembre 2016

Préavis municipal n°6/2016 / Législature 2016-2021

Concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Compte tenu du taux d'imposition pour 2017 qui est de « 72 », nous vous proposons un budget avec un total de charges de Fr. 2'344'410.00 et un total de revenus de Fr. 2'313'570.00 présentant un excédent de charges de Fr. 30'840.00.

Ce budget comporte inévitablement des incertitudes liées spécialement au décompte final de la péréquation cantonale et de la facture sociale.

Au sujet de l'ensemble des montants inscrits au budget, nous pouvons apporter les commentaires ci-après :

1. Administration générale

18. Transports publics : notre participation au déficit 2017 pour le bassin no 1 Nord vaudois-Vallée de Joux (le déficit pour l'ensemble des communes de ce bassin est de 8,4 millions).

2. Finances

21. Impôts : les principales rentrées fiscales sont les suivantes: impôt sur le revenu : Fr. 1'130'800.00, impôt sur la fortune : Fr. 100'000.00.-, prestations en capital : Fr. 6'000.00, impôt à la source : Fr. 20'000.00, droits de mutation et gains immobiliers : Fr. 50'000.00, impôt sur les frontaliers : Fr. 8'000.00 et impôt foncier : Fr. 105'000.00.

22. Service financier : péréquation : la commune de Valeyres-sous-Montagny contribue à l'alimentation du fonds de péréquation à raison de Fr. 319'080.00 et touchera de ce fonds Fr. 312'400.00 ainsi que Fr. 164'000.00 pour les dépenses thématiques.

3. Domaines et bâtiments

35. Bâtiments : un montant de Fr. 54'000.00 est prévu pour l'entretien courant mais également pour les travaux de rénovation au rez de la maison de commune (peinture, sol) qui n'ont pas été réalisés en 2016. Nous avons également mis au budget la somme de Fr. 15'000.00 pour l'achat de mobilier pour le bureau communal.

4. Travaux

42. Service de l'urbanisme : ce compte englobe les frais engendrés par la révision de notre PGA et les diverses implications pour AggloY.

43. Routes : pour l'entretien courant, nous avons mis au budget la somme de Fr. 62'000.00. Un montant de Fr. 40'000.00 a été budgétisé pour des honoraires et études pour le séparatif aux Plantaz, le carrefour Perry et des aménagements routiers dans la zone du Grand-Clos.

45. Ordures ménagères et déchets : notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie intercommunale est prévue pour un montant de Fr. 51'400.00. Aux revenus, la taxe au sac est comptabilisée pour Fr. 31'000.00 et la ristourne de la Strid sur les sacs taxés pour Fr. 17'850.00.

47. Cours d'eau : le Conseil général a voté le 18 avril 2016 la remise à ciel ouvert du ruisseau des Vernes, ce qui engendre un amortissement de Fr. 10'000.00 pendant 4 ans.

5. Instruction publique et cultes

51 Enseignement primaire et secondaire : le montant budgétisé correspond à 35 élèves du degré primaire et 33 élèves du degré secondaire.

6. Police

61. Corps de police : notre participation à la réforme policière correspond à l'acompte transmis par le service des communes.

7. Sécurité sociale

72. Prévoyance sociale : notre participation annuelle à la facture sociale se monte à Fr. 318'600.00. L'agence d'assurances sociales régionale ainsi que les buts optionnels sont gérés par l'ARAS et nous coûtent Fr. 21'300.00.

73. Santé publique : cette rubrique regroupe nos participations aux instances suivantes : fonds cantonal pour l'accueil de jour des enfants : Fr. 3'550.-, le réseau d'accueil des enfants de la région de Grandson : Fr. 52'700.00 (Fr. 20'700.00 pour l'accueil préscolaire, Fr. 19'000.00 pour l'accueil parascolaire et Fr. 18.00/habitant pour la contribution sociale) et l'association vaudoise d'aides et soins à domicile : Fr. 70'300.00.

81. Service des eaux : les pertes sur le réseau étaient compensées en partie par l'apport de la source. Une recherche systématique de fuites est prévue ainsi qu'une étude du quartier des Plantaz (dernière zone du village où il faudra remettre à neuf tous les services). La question du maintien de la source ou non devra faire l'objet d'une analyse complémentaire.

Nous sommes conscients que plusieurs de ces chiffres pourraient subir une évolution positive ou négative en fonction des événements, ce qui influencera le résultat des comptes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget 2017 en votant le texte ci-dessous :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- vu le préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

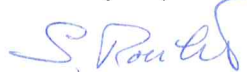
DECIDE

Art. 1. le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2017 :

Charges	Fr. 2'344'410.00
Produits	Fr. 2'313'570.00
Excédent de charges	Fr. 30'840.00

Au nom de la Municipalité

La Syndique



S. Roulet



La Secrétaire



A. Charrière

Annexe : budget